

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le 13 décembre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le 19 décembre 2017 à effet de délibérer sur

- Participation complémentaire au SIVOS Trois-Palis - Champmillon
- Fixation de l'indemnité représentative de logement pour 2017
- Désignation de délégués à l'ATD 16
- Devis pour suppression d'une voie en calcaire « Lotissement Belle Vallée »
- Interdiction de stationner « route d'Angoulême »
- Questions diverses

L'an 2017, le 19 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BOUCHET Sandra, ESCANDE Aurélie, POMMERAUD Brigitte, MM : BERTIN Jean-Noël, BESSONNET William, CORNELIUS Richard, KOTSIS Jack

Absent(s) :

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BALLANGER Stéphanie à Mme POMMERAUD Brigitte

Excusé(s) : Mmes : CHARLES Floriane, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, GALY Virginie, M. LABAYE Gilles

Secrétaire: Mme BOUCHET Sandra

Participation complémentaire au SIVOS Trois-Palis - Champmillon

Monsieur le Maire, explique aux membres présents que pour que le SIVOS Trois-Palis - Champmillon, puisse finir de régler différentes factures sur l'exercice 2017, il faudrait que les deux communes membres versent une participation complémentaire.

Pour la commune de Trois-Palis selon la clé de répartition mentionnée dans les statuts, cela représenterait une somme de 6 507, 86 euros.

Monsieur le Maire précise que compte tenu des délais courts d'ici la fin de l'année, cette participation ne sera versée que si les documents nécessaires reviennent visés de la Préfecture au plus tôt et si Mme la Trésorière accepte de dépasser la date du 31 décembre pour payer les mandats qui seront émis, étant donné que la journée complémentaire n'existe plus pour les communes de moins de 2500 habitants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable au versement complémentaire demandé

Fixation de l'indemnité représentative de logement pour 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article R.212-9 du Code de l'Education, Monsieur le Préfet doit fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Toutefois, préalablement à la revalorisation de cette indemnité, l'avis des conseils municipaux et du Conseil départemental de l'Education Nationale doit être recueilli.

Le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteur (DSI) pour 2017 a été fixé à 2 808 euros identique à celui de 2016

En conséquence, Monsieur le Préfet propose de procéder à une revalorisation identique de IRL pour l'année 2017 soit un montant de base de 2 185,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet.

Désignation des délégués à l'ATD 16

Monsieur le Maire rappelle que notre collectivité adhère à l' ATD16.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 et suite à la modification des statuts, il faut désigner :

1 délégué titulaire

1 délégué suppléant

pour représenter notre collectivité au sein de cette instance.

Il est demandé au conseil municipal de désigner ces 2 personnes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :

M. Denis DUROCHER comme délégué titulaire

M. Jack KOTSIS comme délégué suppléant

Devis pour suppression d'une voie en calcaire « impasse Belle Vallée »

Pour faire suite à la demande de M. PETIT qui souhaitait que le chemin en calcaire qui est devant chez lui soit supprimé, un devis a été demandé. Il s'élève à 3 409 euros TTC

Considérant le montant élevé du devis, et que certains riverains utilisent ce chemin, le conseil n'est pas favorable à son remplacement par du gazon.

Interdiction de stationner « route d'Angoulême »

Pour lutter contre l'incivisme de certaines personnes se stationnant sur le trottoir « route d'Angoulême », il est proposé de mettre une haie tout le long de la route en remplacement des poteaux bois.

Etudier la possibilité de faire les deux côtés de la route.

Il faudrait demander des devis pour la plantation d'une haie et pour la mise en place de plots en bois pour évaluer la différence de coût.

Question diverses

- Lecture d'un courrier de l'association des parents d'élèves qui demande une subvention exceptionnelle de 500 euros pour organiser une sortie familiale à Défiplanet. ⇒ La demande sera étudiée lors de l'attribution des subventions au moment du vote du budget.
- Rythmes scolaires : Monsieur le Maire donne les résultats des réponses données par les parents concernant le retour ou non à la semaine à 4 jours
- Prochain Conseil municipal : 6 février 2018 à 20 h 30

Toutes les questions étant épuisées, la séance est levée à 22 h 30